



Communiqué de presse

Paris, le 26 mars 2009

Les enseignes du Commerce et de la Distribution, acteurs de la consommation durable

Selon le sondage OpinionWay réalisé le 23 mars 2009 pour la FCD, 60 % des Français considèrent que les enseignes de la distribution ont un rôle très important en matière de protection de l'environnement et 35 % plutôt important. Pour 61 %, les enseignes prennent davantage en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement.*

Pour les Français, les priorités pour développer une consommation durable sont : la réduction des emballages (79 %), les produits recyclables (78 %), la suppression des sacs plastiques aux caisses (51 %), l'étiquetage énergétique (50 %), les produits régionaux (41 %).

Ces résultats montrent l'intérêt des Français pour ces thèmes et l'utilité de la démarche engagée depuis plusieurs années et amplifiée par la convention signée le 29 janvier 2008 avec le Ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement :

- **Informers les consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits de consommation courante** : l'expérimentation sur 300 produits a été lancée avec une dizaine d'enseignes, l'ADEME et l'ANIA. Avant l'été, les résultats sur 10 produits pilotes seront rendus publics (jus d'orange, eau minérale, huile, alimentation pour animaux domestiques, un produit laitier, tee-shirt en coton, veste polaire, téléphone portable, lingettes détergentes et couches culottes).
- **Favoriser une consommation plus durable par des opérations partenariales** : la priorité a été donnée aux économies d'énergie des ménages, à travers la promotion à grande échelle des lampes basse consommation. En 2009, 6 millions de lampes fluorescentes compactes seront proposées aux consommateurs à des prix attractifs, contribuant ainsi à accroître leur part de marché jusqu'à 25 % fin 2009.

.../...

* Etude réalisée par OpinionWay, du 20 au 23 mars 2009, auprès d'un échantillon de 1061 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

- **Encourager le développement des produits bénéficiant d'un éco-label** : pour atteindre l'objectif de doublement à horizon de 3 ans, les enseignes ont accru la visibilité de ces produits en magasin et enrichi leurs gammes jusqu'à 600 références cumulées.
- **Augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique** : grâce aux multiples actions promotionnelles conduites dans les magasins, la part des produits bio vendus par les enseignes de la FCD dans le total des ventes alimentaires a augmenté en moyenne de 20 % en 2008, dépassant ainsi largement l'objectif initial de 15 % de croissance annuelle.
- **Améliorer significativement l'éco-conception des emballages** : cette action s'inscrit dans la continuité des efforts déployés conjointement par les distributeurs et les fournisseurs qui ont permis, en 10 ans, d'économiser plus de 20 000 tonnes de matières premières et d'éviter les émissions de carbone et les transports correspondants.

Les enseignes s'attachent également à optimiser les impacts de leurs propres activités sur l'environnement : en cherchant à connaître et maîtriser les émissions de carbone liées à ces activités ; en améliorant l'efficacité énergétique des magasins et des systèmes de froid ; en développant les énergies renouvelables et la récupération d'énergie ; en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées au transport ; en veillant à une meilleure intégration des bâtiments commerciaux dans les paysages.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.